

Saint-Gilles-Croix-de-Vie le 23 février 2016

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 22 février 2016 à la Maison des Sports à La-Roche-sur-Yon

Le 22 Février 2016, à 14 H 30, les 22 clubs du Coders 85 étaient invités à se réunir en Assemblée Générale à la Maison des Sports de La ROCHE-sur-YON.

Il a été établi une fiche de présence signée par le président de chaque club ou son représentant. La dite fiche de présence a permis de constater qu'un seul club n'était pas représenté : Apremont.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour

Présidée par Jean EVEN, la séance est déclarée ouverte à 14 H 45.

Adoption du compte rendu de l'AG 2014 : aucune n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DU PRESIDENT

Accueil des participants :

Mesdames et Messieurs les Présidents ou leurs représentants, chers amis et adhérents, bonjour et bienvenue pour cette assemblée générale 2016.

Je tiens à remercier nos invités d'avoir répondu à notre invitation :

Madame Josette Roussier, secrétaire générale de la FFRS et représentant Gérard Dehayes, Président de la Fédération.

Dominic Thévenin et Gérard Vrignon instructeurs fédéraux.

Par contre je vous demande d'excuser :

François Guillopé, président du comité régional des Pays de la Loire, ayant eu des problèmes coronariens en début de mois,

Monsieur Jean Claude Galaup, notre docteur au sein du comité départemental de Vendée et du comité régional des Pays de la Loire, qui a également des soucis médicaux et est en examens depuis quelques temps,

Marie Christine Blache, membre du comité directeur du Corers des PDL pour raison familiale, Le Conseil Départemental de Vendée,

Nicolas Frouin, du Crédit Mutuel Océan,

La DDCS de Vendée,

Le CDOS de Vendée,

Ainsi que les présidents des comités départementaux de Loire Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe et du club pionnier du Maine et Loire.

Rapport Moral de l'Assemblée Générale du 22 février 2016 :

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle, l'avant dernière de la mandature et c'est toujours le moment privilégié de vous présenter les résultats de l'année écoulée.

Le seul événement important de l'année 2015 fût l'organisation de l'Open de Golf des Coders, sur le site des Fontenelles à l'Aiguillon sur Vie, où nous avons accueilli une petite centaine de golfeurs, venus des quatre coins de la France, un seul bémol, il y avait beaucoup de vent.

Le trophée est revenu au CODERS de Vendée et sera remis en jeu en 2017 ; l'organisation de cet open sera organisé par le CODERS d'Aquitaine à Arcachon.

Cette manifestation s'est terminée par une superbe soirée avec un dîner de gala à Landevieille, encore un grand bravo à l'équipe organisatrice.

Notre comité de Vendée voit ses effectifs augmenter tous les ans ; nous venons depuis le début 2016 de dépasser la barre des 6000 licenciés (6054 très exactement, soit près de 40% des effectifs du Comité Régional des Pays de la Loire) ; d'une manière générale les effectifs sont restés stables, les pertes de certains clubs sont compensées par les augmentations des autres et en particulier celui de la Roche sur Yon.

Nous constatons un turnover important, plus de 20%, dû certainement à plusieurs raisons :

- nos adhérents vieillissent et ne peuvent plus pratiquer leurs activités,
- des problèmes de santé interviennent,

La formation aux SMS (Section Multi activités Seniors) peut être un palliatif à ces deux causes, d'autant plus que pratiquement tous les clubs de Vendée peuvent demander le label niveau 1 auprès du CODERS ou du CROS ; nous avons d'ailleurs prévu une formation SMS pour décembre 2016.

Je souligne entre autre qu'un Kit de matériels sera remis aux trois clubs qui ont des animateurs formés pour l'encadrement de cette activité : St-Jean-de-Monts, Olonne-sur-Mer et La-Roche-sur-Yon.

Et il y a ceux qui n'ont pas trouvé ce qu'ils souhaitaient et s'en vont vers d'autres associations ; d'où peut-être la nécessité de privilégier l'accueil des nouveaux en début de saison et surtout s'assurer que la cohabitation entre les anciens et les nouveaux se passe dans les meilleures conditions et surtout que chacun puisse pratiquer ses activités selon ses capacités physiques ; c'est le travail des animateurs qui doivent se mettre à la portée des adhérents et non l'inverse.

N'oublions pas que nos associations locales constituent le lieu d'activité essentiel de nos adhérents. Elles se caractérisent par une recherche de stabilité toujours incertaine, car elles sont aux prises avec de multiples problèmes. Problèmes humains : disposer d'équipes d'encadrement disponibles, dévouées et solidaires ; logistiques permanents, la recherche de salles, de gymnases, qui oblige à être très présents auprès des services municipaux.

A ces difficultés viennent se rajouter celles de la gestion des adhérents du club : mais il ne faut pas se leurrer, le chemin qu'il nous faut parcourir pour que la convivialité que nous voulons tous promouvoir est encore long. Les polémiques stériles entre personnes, les crises de mauvaise humeur, le dénigrement des personnes et des institutions fédérales constituent le point sombre de notre « **Vivre ensemble** » ; certains clubs y ont été ou sont confrontés, mais heureusement sans conséquences majeures pour les associations.

Je voudrai à nouveau rappeler la nécessité de respecter l'esprit de la fédération qui prescrit au nom de la convivialité, inscrite dans nos statuts, cette philosophie qui est celle de la tolérance, du respect mutuel et surtout du dialogue ; car l'objectif final est que tous les adhérents se sentent bien dans leurs clubs respectifs, qu'ils y viennent par plaisir et qu'ils souhaitent y rester le plus longtemps possible.

Comme vous pourrez le voir lors de la présentation du rapport financier par André notre trésorier, nous terminons l'exercice 2015 juste en équilibre, j'y vois plusieurs raisons :

- les coûts de formation sont en augmentation (19556 au lieu de 13460 soit 45% d'augmentation) du fait que nous avons formé plus de stagiaires qu'en 2014, ce qui est une excellente nouvelle,
- nous avons perçu moins d'aides du Conseil Départemental en 2015 ; mais les percevront peut être en 2016,
- les aides fédérales pour les PSC1 ne nous parviennent qu'une fois une partie du cursus de formation réalisée, cursus qui peut s'étaler sur deux exercices.
- les arrhes versées lors des inscriptions pour les différentes formations, sont une avance de trésorerie (des stagiaires inscrits en début d'année pour des formations qui ont lieu en fin d'année), la gestion informatique de la formation a certes des avantages mais aussi des inconvénients.

Nous n'augmenterons pas pour autant la part départementale dans le prix de la licence en septembre 2016 ; celle du comité régional ne devrait pas augmenter non plus, car le résultat de l'exercice 2015 devrait être largement excédentaire.

Quant à la part fédérale, nous venons de recevoir au niveau des régions et des départements un courrier de notre Président nous indiquant qu'une proposition d'augmentation de 2 euros serait proposée lors de l'AG du 31 mars 2016.

Cette demande est argumentée par les raisons suivantes :

- augmentation de la cotisation assurance de la MAIF,
- diminution de la subvention de l'Etat avec une suppression d'un poste de cadre technique,
- aides aux comités en hausse dans le cadre des conventions,
- augmentation des aides à la formation, dont nous profiterons,
- par contre je ne saisis pas le point 5 de son courrier, concernant les salaires des cadres fédéraux, Josette pourra sans doute nous en dire plus.

En 2017, il y aura des élections pour le renouvellement du comité directeur et du bureau. Je tiens à rappeler que tout licencié de la FFRS peut être candidat aux instances dirigeantes du Coders, du Corers et de la FFRS. Il doit être licencié depuis au moins six mois et à jour de sa cotisation et d'ailleurs certains clubs exigent cette condition pour être président.

Cette remarque fait suite à une demande d'un adhérent du club de Brétignolles directement adressée à la FFRS au sujet d'une animatrice de ce même club qui est membre du Comité Directeur du Comité Régional des Pays de la Loire.

Je regrette d'une part que cette demande n'ait pas été adressée directement au club ou au CODERS, qui se serait chargé de lui répondre, et d'autre part que la réponse de la FFRS lui ait été faite directement, car si j'ai bonne mémoire le Comité Directeur de la FFRS élu en 2009 avait à cette époque pris l'option de ne pas répondre directement aux demandes des adhérents mais à leur hiérarchie. Il est vrai que la majeure partie de ces membres ne font plus partie des instances dirigeantes de notre fédération.

Avant ces élections, nous devons revoir nos statuts pour qu'ils soient le plus compatibles possible avec ceux de la FFRS, dont sortira la dernière mouture lors de l'AG du 31 mars, donc avis aux volontaires.

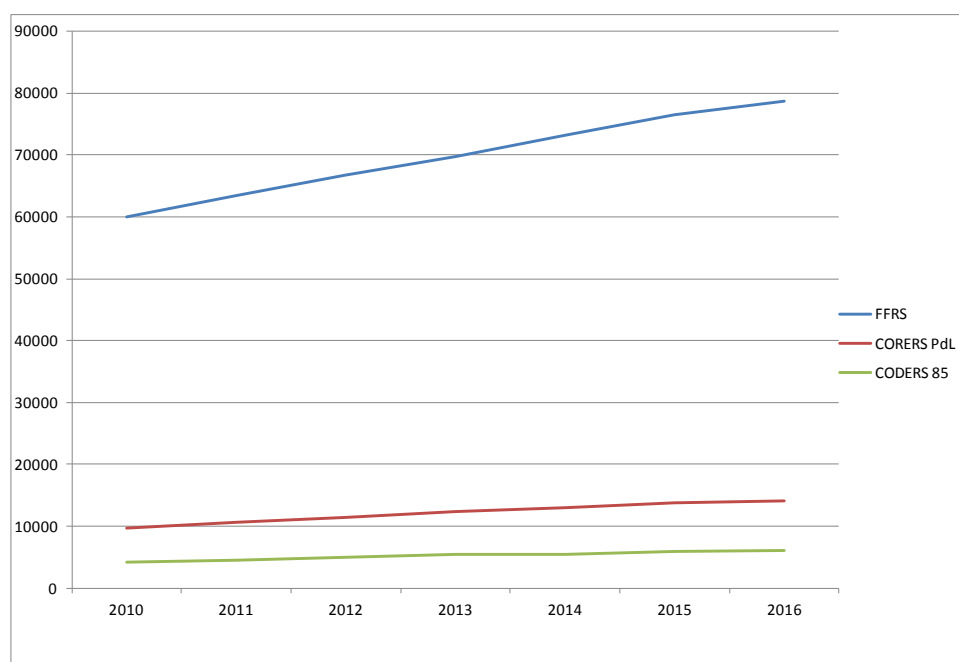
Je ne pourrai terminer mon rapport moral sans remercier nos partenaires privilégiés que sont : la DDCS, le Conseil Départemental, le CDOS toujours présent pour faciliter le fonctionnement de notre comité par la mise à disposition de salles comme aujourd'hui ; par contre nous pouvons regretter leur absence à nos AG depuis 2012.

Merci également au crédit mutuel de la Roche et de Fontenay le Comte pour la convention de mécénat qui court jusqu'à fin 2016, également merci aux magasins Intersport de Vendée, qui assurent aux licenciés de la retraite sportive des réductions sur certains matériels.

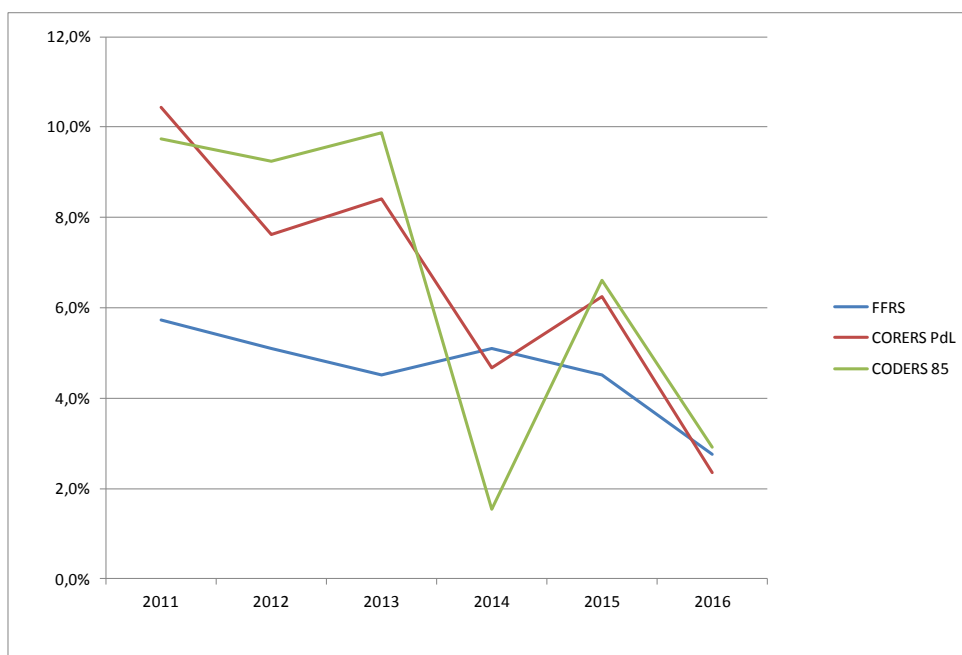
Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT d'ACTIVITES (par le secrétaire Daniel VAUTRIN)

Effectifs Coders 85 évolution



Sur ces courbes en valeur absolue, on voit que la FFRS progresse. Les courbes du CORERS et du CODERS paraissent un peu linéaires, cela est due à l'échelle (de 0 à 90000), cela dit, à l'échelle près, elles sont identiques à celle de la FFRS et montre une progression des effectifs, mais progression qui s'infléchit en 2015.

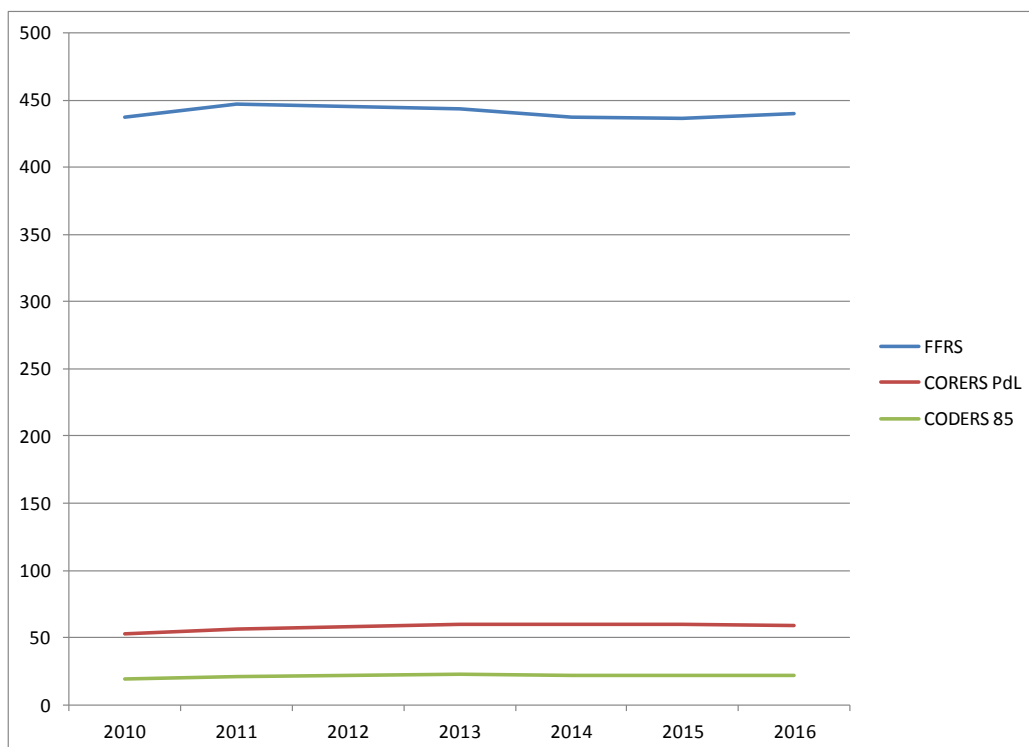


En valeur relative, les courbes reflètent bien les fluctuations de la progression au fil des années. La courbe de la FFRS s'est bien infléchi en 2015.

Celles du CORERS et du CODERS suivent quasiment les mêmes fluctuations.

En 2014, on voit bien l'impact de la défection du club des Sables d'Olonne sur le CODERS avec un creux dans la courbe, défection qui impacte aussi le CORERS.

En 2016, les 2 courbes se sont bien infléchies pour rejoindre celle de la FFRS.



En nombre de clubs, la situation sur ces 6 années est relativement stable au niveau national (de 437 à 440), une légère progression pour le CODERS (de 19 à 22 clubs), le CORERS enregistrant dans le même temps une hausse de 6 clubs (dont 50 % grâce au CODERS 85).

Répartition

Nombre de licenciés CODERS de Vendée										
année	Nbre licenciés	Variation n/n-1	Répartition				Variation n/n-1		Age moyen	
			Hommes		Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
			Nombre	Ratio	Nombre	Ratio				
2013*	5419	10%	1619	31%	3730	69%	5,1%	10,0%	71-72	69-70
2014*	5503	1,5%	1704	31%	3799	69%	5,3%	1,8%	70-71	68-69
2015*	5867	5,4%	1808	31%	3993	69%	6,1%	5,1%	69-70	68-69
2016*	6038	2,9%	1879	31%	4159	69%	3,9%	4,2%	69-70	68-69

* chiffres pour 2013 - 2015 au 30/06 et pour 2016 au 12/02

On peut constater une forte augmentation entre 2012 et 2013, moindre en 2014 (cause départ du club des Sables d'Olonne) et à nouveau une hausse en 2015. La forte hausse de 2013 est due au nombre de femmes, l'augmentation du nombre d'hommes sur ces 3 années reste relativement stable au-dessus de 5%.

2016 marque un tassement pour les hommes, tassement un peu moindre pour les femmes.

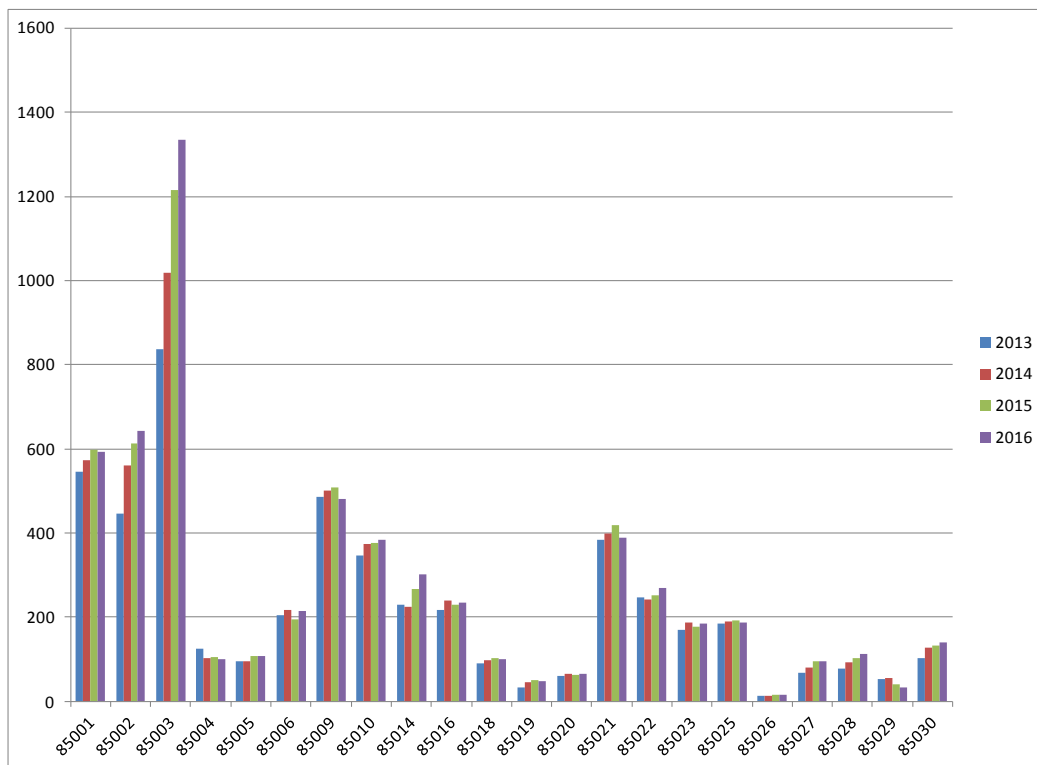
La répartition H/F reste stable sur ces 4 dernières années : 31 % pour les hommes et 69% pour les femmes.

La population Hommes qui avait tendance à rajeunir (2 ans entre 2013 et 2015) s'est stabilisée en 2016 comme d'ailleurs pour les Femmes.

Nombre licenciés par club									
N° Club	Nom Club	Licences 2016*		Licences 2015*		Licences 2014*		Licences 2013*	
			Variation		Variation		Variation		Variation
85001	ASSOCIATION MONTOISE DES LOISIRS SPORTIFS	593	-1%	599	2%	574	5%	545	6%
85002	AMICALE DE LA RETRAITE SPORTIVE D OLLONNE SUR MER	642	5%	614	9%	560	25%	447	10%
85003	AMICALE SPORTIVE DES RETRAITES YONNAIS	1336	10%	1216	19%	1018	21%	838	15%
85004	RETRAITE AMITIE SPORTIVES	101	-5%	106	1%	102	-19%	126	3%
85005	CLUB DES RETRAITES SPORTIFS DE NALLIERS	107	=	107	13%	95	-1%	96	2%
85006	CLUB POUR UNE RETRAITE ACTIVE CULTURELLE ET SPORTIVE	216	10%	196	-12%	217	6%	204	8%
85009	CLUB DE L AMITIE	482	-5%	509	0%	500	3%	486	5%
85010	RETRAITE SPORTIVE CHANTONNAISIENNE	383	2%	377	0%	373	7%	348	12%
85014	AMICALE DES RETRAITES	303	13%	268	15%	226	-1%	229	9%
85016	ASSOCIATION DES RETRAITES SPORTIFS BELVERINS	234	1%	231	-7%	240	11%	217	3%
85018	ASSOCIATION DETENTE ET SPORTS	100	-2%	102	3%	99	9%	91	1%
85019	ASSOCIATION SERIGNOLAISE DES LOISIRS SPORTIFS	47	-6%	50	11%	45	32%	34	36%
85020	RETRAITE SPORTIVE SEPTIEROISE	65	3%	63	-5%	66	8%	61	13%
85021	ASSOCIATION FONTENAIENNE DE LA RETRAITE SPORTIVE	389	-7%	419	3%	400	4%	385	10%
85022	RETRAITE SPORTIVE ST LAURENTAISE	269	7%	252	4%	242	-2%	247	4%
85023	AMICALE DE LA RETRAITE SPORTIVE ESSARTAISE	185	4%	178	-5%	187	10%	170	6%
85025	CLUB DES RETRAITES SPORTIFS DU POIRE SUR VIE	187	-3%	193	=	191	3%	186	16%
85026	LES AMIS DE LA VIE	15	=	15	=	13	-7%	14	12%
85027	A D R S	95	-1%	96	18%	80	18%	68	=
85028	LA GALIPOTE	114	12%	102	5%	92	18%	78	8%
85029	CLUB DE L ESPERANCE VENANSALTAULT	34	-17%	41	-27%	56	6%	53	7%
85030	CLUB AMITE FERRIEROISE	141	6%	133	2%	127	25%	102	
	Total	6038	3%	5867	7%	5503	2%	5419	10%

* chiffres pour 2013 à 2015 au 30/06 et pour 2016 au 12/02

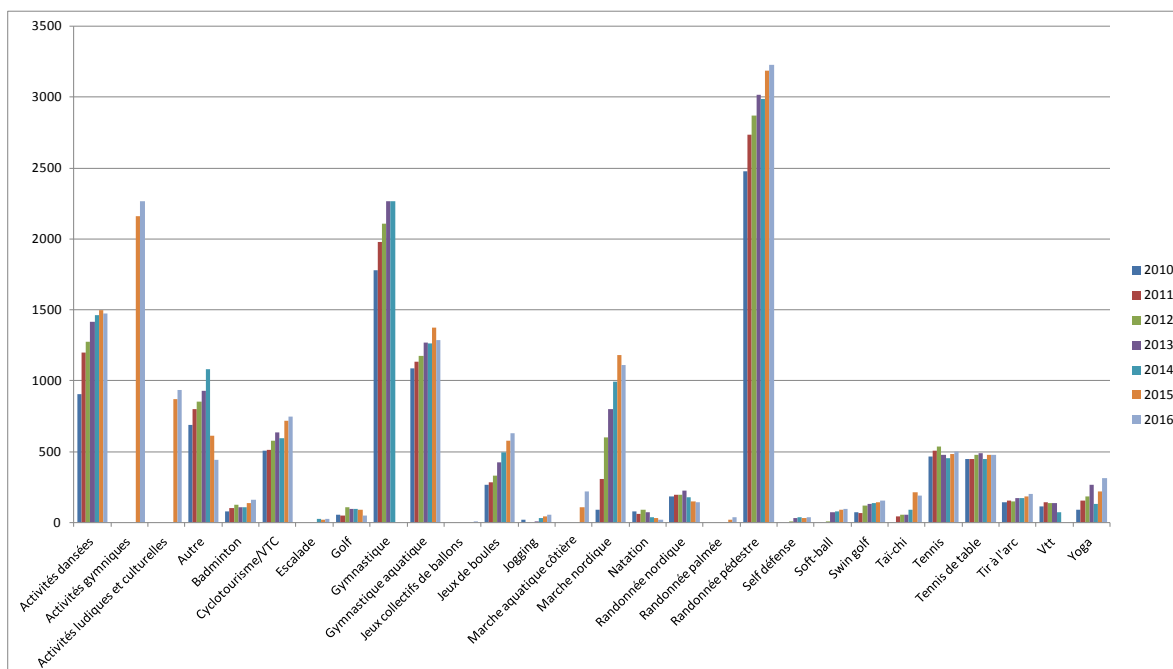
Au niveau des clubs, on peut constater une disparité dans la progression des effectifs. Ainsi des clubs atteignent voir dépassent les 10% en valeur relative, alors que d'autres clubs voient leurs effectifs stagner voire régresser.



Représentation en volume par club de l'évolution des effectifs depuis 2013.

Fidélité							
Année	Nbre licenciés	Renouvellements	Ratio	Nouveaux + Arrivées	Ratio	Abandons + Départs	Ratio
2012	4939	3752	83,1%	1180	23,9%	763	16,9%
2013	5419	4130	83,6%	1289	23,8%	802	16,2%
2014	5503	4226	78,0%	1277	23,2%	1193	22,0%
2015	5867	4622	84,0%	1245	21,2%	881	16,0%

En 2015, le choc de la défection en 2014 du club des Sables d'Olonne semble passé, le pourcentage du nombre de renouvellements et celui des abandons retrouvent leur niveau d'avant 2014.



La principale activité pratiquée est la randonnée pédestre. Des activités progressent (Marche aquatique côtière, Badminton, VTC, jeux de boules, yoga, tir à l'arc), d'autres stagnent (danse, gymnastique, tennis de table).

Certaines régressent (natation, golf).

Les jeux collectifs de ballons ont séduit un club. Comme la randonnée palmée. 9 clubs semblent avoir mis en place la randonnée nordique et 15 clubs l'activité "autre"

Activités du Comité directeur :

Conformément à l'article 10 des statuts du Coders 85, 3 réunions ont été tenues . Chaque comité a fait l'objet d'un CR soumis à l'approbation des membres du CD, en voici les dates pour 2015 :

Lundi 19 janvier 2015

Jeudi 11 juin 2015

Lundi 9 novembre 2015

L'AG 2015 s'est tenue le 23 février. Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site internet du CODERS.

En mars 2015, participation de membres du bureau et des représentants des clubs de La Roche sur Yon et d'Olonne-sur-Mer au congrès de la FFRS à La Rochelle : outre, entre autres, le rappel sur le plan d'action fédérale, le rapport moral du président, le rapport financier, deux tables rondes ont eu lieu avec comme thèmes :

.la place de la FFRS dans son environnement institutionnel (élus, institutions),

.et la place de la FFRS dans son environnement socio-économique (les entreprises, les partenaires)

Vous trouverez la synthèse de ces journées dans le n° 22 de Vitalité.

Les 14 et 15 octobre 2015, réunion des CORERS, CODERS et clubs isolés à Paris avec comme thème principal les propositions de modifications des statuts propositions que seront présentés au vote lors de l'assemblée Générale Extraordinaire de la FFRS à Paris en mars prochain, et une rencontre-débat animé par M. BASLE maître de conférence en sociologie sportive et prospective à Paris Orsay) sur le thème "Liens dans la fédération, mieux faire vivre notre structure fédérale, partager nos valeurs" (voir Vitalité n° 24).

Deux interclubs ont été organisés, l'un par le club de Chantonnay le 10 février 2015 et l'autre par le Poiré sur Vie le 18 mars 2015. Au cours de ce dernier interclubs, signature d'une convention pour 3 ans, donc jusqu'en 2017, entre le CODERS et le Crédit Mutuel pour un versement annuel de 750 euros.

Dans le cadre de la prospection-développement, tenue à Talmont St Hilaire en juin de l'événement national itinérant **mé'mé tes baskets !**

L'open de golf, du 8 au 10 juin dernier, avec la participation active de la section golf du club de l'Amitié de St-Gilles-Croix-de-Vie a été une réussite totale, en témoignent de nombreux retours très positifs et un bilan financier en léger excédent.

Une conférence médicale animée par JC. Galaup médecin du Coders a eu lieu à St Jean de Monts en octobre dernier avec comme thème "Connaître les secrets du bien vieillir en revisitant les principes d'une bonne hygiène de vie".

Labellisation niveau 1 pour l'accueil de public fragilisé :

- Olonne -sur-Mer est labellisé,
- La-Roche-sur-Yon est labellisé + le label "Handicap",
- St-Jean-de-Monts : le dossier était en cours fin 2015.

Site Internet

www.coders85.fr

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Jan 2015	142	227	426
Fév 2015	119	172	363
Mar 2015	130	177	380
Avr 2015	87	144	274
Mai 2015	96	134	250
Juin 2015	82	103	183
Juil 2015	71	102	234
Aoû 2015	127	160	226
Sep 2015	162	186	297
Oct 2015	136	166	275
Nov 2015	76	98	196
Déc 2015	100	119	248
Total	1 328	1 788	3 352

Le site est opérationnel depuis juin 2014.

Il a reçu 1020 visites en 2014, dont 724 visiteurs différents et 1788 dont 1328 différents en 2015 (ce n'est pas forcément des visiteurs différents : le système piège le visiteur qui accède plusieurs fois dans la même journée mais pas d'une journée à l'autre).

La durée moyenne d'une visite est de l'ordre de 130 secondes sachant que la majeure partie de visites (plus de 80 %) dure moins de 30 secondes.

Dans les pages du site visitées, la page "événements" est régulièrement appelée (calendrier des manifestations) ainsi que les divers docs PDF (notamment le calendrier de la formation).

Création d'une nouvelle page "Actualités des clubs", page sur laquelle on pourra trouver des nouvelles sur la vie des clubs de Vendée.

Merci aux clubs d'adresser à D. Vautrin les informations (photos, articles journaux, textes..) relatives à la retraite sportive qu'ils souhaitent voir sur ce site.

RAPPORT FINANCIER (par le trésorier André ROCHER)

Projeté sur écran le rapport financier, envoyé préalablement aux présidents de club, est commenté par le trésorier.

Le bilan au 31/12/2015 fait apparaître un résultat positif de 34,48 €.

Les comptes de trésorerie présentent un solde positif de 45360,26 € (compte bancaire + livret), alors qu'en 2014 ils étaient de 53406,79 € soit un écart de 8046.53 €. Cet écart s'explique par les avances reçues pour l'organisation de l'open de golf en juin 2015.

En 2015, une imprimante pour 99,55 € et un dictaphone pour 139 € ont été achetés. Pour compenser leur dépréciation, ils ont été entièrement amortis en 2015 d'où une augmentation du poste Amortissements (2739,45 €).

Les postes Mobiliers et Matériels de bureau ainsi que le Stock sont identiques à 2014.

Le poste Charges constatées d'avance correspond à l'abonnement pour la boîte postale.

Les arrhes correspondent aux 45 € encaissés avant le 31/12/2015 pour des stages de formation 2016, ils sont prélevés par la FFRS et reversés au CORERS qui organise les stages.

Au passif, les charges à payer correspondent à l'abonnement téléphonique pour la ligne dont dispose le CODERS au CDOS et à la nouvelle boîte aux lettres.

Jean Even informe avoir demandé la suppression de cette ligne qui ne sert pas. Cela est techniquement impossible car elle fait partie d'un groupement de lignes au CDOS.

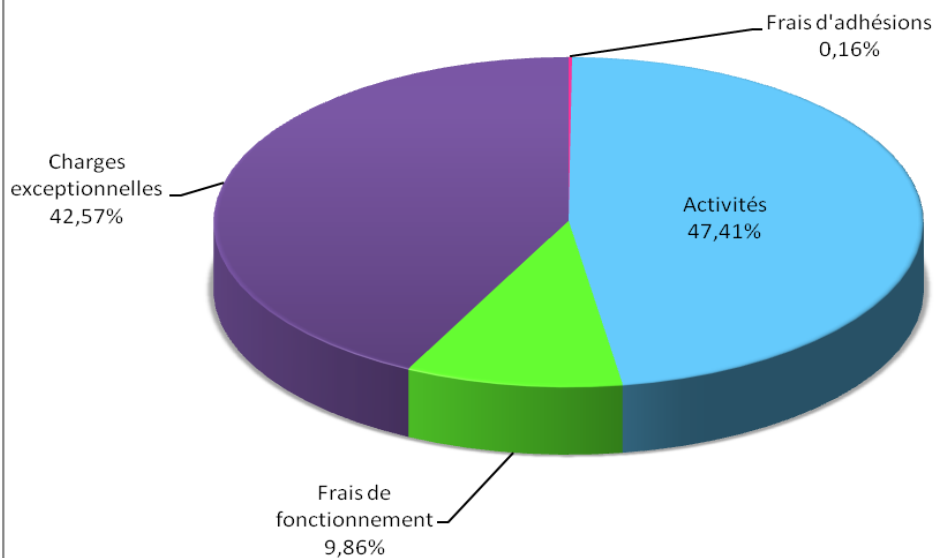
Le poste Réserves correspond à quelque chose près au montant de la trésorerie, ce qui est normal. Cela représente le cumul des résultats depuis que le CODERS existe.

André Rocher commente ensuite le tableau Dépenses / Recettes

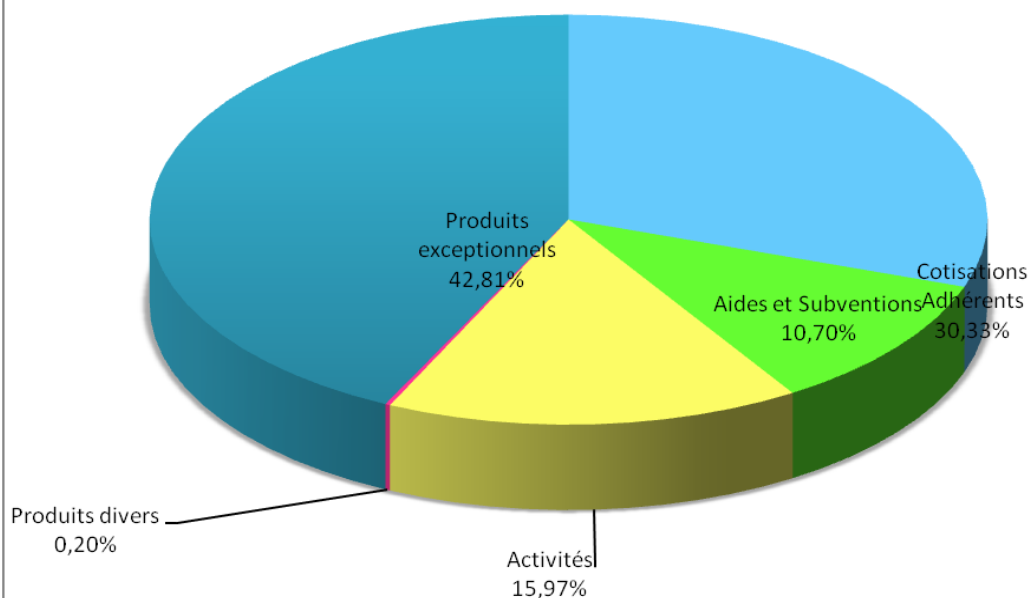
Il fait remarquer que le poste Frais de fonctionnement reste stable et qu'il sera difficile de faire moins.

Par ailleurs, la présentation en "camemberts" des dépenses / recettes fait bien ressortir le fait que sans les subventions le résultat serait négatif et à ce titre il rappelle que le CODERS 85 est un des rares à prendre en charge la formation.

DEPENSES



RECETTES AVEC SUBVENTIONS



Concernant les subventions du Conseil Départemental et CDOS outre celles déjà encaissées (1834,56 €), d'autres dossiers sont en cours, A. ROCHER précise que dans le doute il n'en a pas tenu compte dans l'établissement des prévisions 2016.

A propos des subventions, J. EVEN informe le Comité Directeur du CODERS de la demande en cours auprès de la CARSAT pour un montant de 5000,00 €, la commission aura lieu en avril prochain et la décision sera connue après cela.

JL. POUPART pose la question sur les retours que la FFRS aurait pu avoir de la part d'AUDIKA. J. ROUSSIER répond que, pur l'instant, il y a eu seulement des contacts.

A. ROCHER présente ensuite le fonds de roulement :

- il rappelle tout d'abord à quoi cela correspond : c'est le rapport entre le montant de la trésorerie par le montant quotidien des dépenses,
- au 31/12/2015, il était de : 34853,36 / 128,49 soit 271 jours ou 74 %

Il concède que ce n'est pas mal, mais pour lui l'idéal serait de 360 jours.

Il présente ensuite le prévisionnel 2016 d'un montant de 46950,00 € et commente un tableau comparatif "prévisions / résultats" 2014 - 2015-2016 et fait remarquer que les résultats sont très proches des prévisions, il précise que le retour d'expérience des exercices antérieurs facilite cette précision.

Intervention des vérificateurs aux comptes

Jean-François FOURNIER et Thierry Grosso nous font part du compte-rendu suite à la vérification des comptes réalisée par eux le 1er février 2016.

"Nous, Jean-François FOURNIER et Thierry GROSSO, chargés de la mission de vérificateurs aux comptes, sommes rendus le 1er février à La-Roche-sur-Yon, Maison des Sports 202 boulevard Aristide Briand où nous avons pu effectuer notre mission de Vérificateurs aux comptes du CODERS 85.

Nous avons vérifié les comptes financiers ainsi que les pièces comptables présentés par André ROCHER, trésorier du CODERS, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous n'avons pas décelé d'anomalies et pouvons certifier conformes et véritables les comptes de l'exercice au 31 Décembre 2015 se soldant par un résultat positif de 34,48 €."

A l'unanimité, ces rapports financiers ont reçu l'approbation de l'Assemblée.

A la question du "*pourquoi ne pas arrêter les comptes au 31/08 de chaque exercice, ce qui permettrait de coller à l'année sportive*", A. ROCHER répond que pour les dossiers de demandes de subventions les différents organismes demandent des situations arrêtées au 31/12, il faut donc se plier à leurs exigences.

JL. POUPART demande quel serait l'impact sur les prévisions 2016 de l'augmentation de 2 € du prix de la licence FFRS si celle-ci venait à être approuvée à la prochaine AG de la FFRS ?

A. ROCHER et J. EVEN précisent que cette augmentation bénéficiera aux CODERS et CORERS par le biais d'une augmentation des aides fédérales pour les formations.

J. ROUSSIER rappelle que cette augmentation avait déjà été proposée à l'AG fédérale de 2015 et qu'elle avait été refusée, sans doute par manque d'explication. Elle rappelle aussi que J. EVEN, dans son rapport moral, a donné les explications sur cette proposition d'augmentation. Elle donne les précisions quant au point 5 du courrier de la FFRS au CODERS - CORERS, concernant les salaires des cadres fédéraux. Jusqu'alors, la FFRS pouvait s'appuyer sur un directeur technique national assisté de 3 cadres techniques nationaux payés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils consacraient leur temps à la Formation et au développement. Les aides de l'Etat diminuant, cela s'est traduit par la suppression de deux postes de cadres techniques nationaux. Pour compenser cette perte, la FFRS a embauché deux cadres techniques fédéraux rattachés l'un au CORERS Ile de France et l'autre au CORERS Rhône-Alpes avec l'aide de subvention du CNDS, aide dégressive d'une année sur l'autre d'où un besoin de liquidités pour la FFRS. Ces cadres sont indispensables au développement de la FFRS pour "contrer" la volonté de l'ETAT de regrouper les petites fédérations avec donc partage des moyens, engendrant ainsi des conséquences sur le fonctionnement de la fédération.

J. EVEN et D. VAUTRIN informent les présidents de clubs qu'ils recevront bientôt (dès que les propositions de modifications des statuts de la FFRS auront été envoyés au CODERS ce qui devrait ne plus trader selon J. ROUSSIER) un questionnaire reprenant cette question sur l'augmentation de licence fédérale de 2 €, ainsi que les résolutions proposées pour les statuts de la FFRS. Ce questionnaire sera à retourner complété J. EVEN qui synthétisera les réponses et portera donc ainsi à l'AG de la fédération le 31 mars prochain la position du CODERS 85 sur chacun des items. Ces réponses au questionnaire resteront confidentielles.

DESIGNATION DE 2 VERIFICATEURS AUX COMPTES

Jean-François FOURNIER et Thierry Grosso acceptent de poursuivre leur mission. L'Assemblée Générale valide à l'unanimité ce choix.

FORMATION (par le vice-président Jacky PEGEOT)

Au courant de l'année 2015, nous aurons formé plus d'animateurs qu'en 2014, comme vous le verrez sur le tableau qui vous sera présenté après. Nous ne pouvons que nous réjouir, car cela permet à nos adhérents de pratiquer leurs activités en toute sécurité.

Il est vrai qu'il peut y avoir quelques mécontents pour certains volontaires qui n'ont pas pu faire leur formation au moment où ils auraient voulu, mais il faut se dire que tous les stages que nous mettons en place au niveau des Pays de la Loire sont nationaux, donc ouverts à tous.

Nous avons prévus 29 sessions lors de l'élaboration du calendrier 2015 et y avons rajouté 4 autres en cours d'année, de façon à satisfaire la demande. Les coûts sont plus élevés qu'en 2014, car nous sommes amenés à faire appel à des instructeurs extérieurs, d'où des frais de déplacement plus importants.

Certains de nos instructeurs des Pays de la Loire ont cessé d'encadrer, il nous faut par conséquent en former d'autres. Nous avons trois en formation en 2015-2016 ; mais il n'en reste plus que 2 car un a été remercié, je n'en dirai pas plus.

Voici le bilan des formations 2015.

<u>FORMATION</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>COUTS</u>	<u>COUT Moy/ Pers</u>	<u>AIDES FEDERALES</u>	<u>CNDS</u>	<u>Cons Gén</u>	<u>Coders</u>
<u>FCB</u>	71	5655,78	79,65	2400			
<u>AS</u>	3	705	235	270			
<u>MODULE 1</u>	44	8665	196,93	3060			
<u>MODULE 2</u>	45	13957,97	310,17	6175			
<u>PSC 1</u>	118	6427,2	54,46	1143			
<u>Restauration</u>		1024					
<u>TOTAL</u>		<u>36434,95</u>		<u>13048</u>	<u>1996</u>	<u>1834,56</u>	<u>19556,39</u>
<u>RAPPEL 2014:</u>		<u>31537,55</u>		<u>13850,1</u>	<u>1500</u>	<u>2726,65</u>	<u>13460,9</u>

Les 1024 € pour la restauration sont relatifs aux PSC1.

Il ressort des tableaux présentés un coût total de la formation de 31537,65 et, après déduction des aides fédérales, du Conseil Général, du CNDS et du CORERS, une charge pour le CODERS de 19556,39 euros, plus importante qu'en 2014 (un peu plus de 6000,00 €)

FORMATION CONTINUE : Marche Nordique et Activités Dansées

<u>NOMBRE</u>	<u>Restauration +divers</u>	<u>Déplacements</u>	<u>Intervenants Ext:</u>
<u>Marche Nordique</u> <u>24</u>	<u>492,57</u>	<u>252,88</u>	<u>675</u>
<u>Activités dansées</u> <u>28</u>	<u>559,4</u>	<u>207,06</u>	<u>274</u>

TOTAL: 2460,91 euros.

PART CODERS: _ 0

Le coût de cette formation continue est totalement pris en charge par le CORERS.

Rappel sur les remboursements de frais de déplacement :

ANNEE 2015: 4083,05 euros

Dans le département : 40 euros

Dans la région : 80 euros

Hors région : 110 euros

Participation CORERS : 6543,96 €

Pour les remboursements de frais de déplacements, ne pas oublier d'envoyer les demandes à J. EVEN.

A. DEVINEAU fait remarquer que ces barèmes datant de 2011, ne pourrait-on pas demander leur réévaluation ? J. EVEN fera remonter.

J. PEGEOT demande aux Présidents de clubs d'indiquer sur les demandes de stage une deuxième préférence. En effet lors de l'inscription informatique si la 1ère demande ne peut être satisfaite pour session complète, il pourra de suite prendre en compte la 2ème préférence cela fait gagner du temps et éviter le risque de voir la 2ème demande elle aussi non satisfaite.

INTERVENTIONS DES INVITES

Josette ROUSSIER secrétaire générale de la FFRS

La première chose que je devais vous dire c'est de vous saluer de la part du président Gérard DESHAYES que nombre d'entre vous ont rencontré en juin dernier lors d'une de vos réunions de Comité Directeur. Il n'a pu être présent ici aujourd'hui car déjà pris par une autre AG. Il m'a chargé de vous transmettre ses félicitations car la Vendée est un département extrêmement dynamique et positif, qui a beaucoup d'activités nouvelles, qui est rentré vraiment bien dans la labellisation SMS qui est quelque chose d'extrêmement important, qui va dans les activités nouvelles (marche aquatique côtière, le tir à la sarbacane qui arrive), c'est bien car c'est comme cela que l'on peut "appâter" de nouveaux adhérents.

Le risque d'être bien dans nos clubs c'est de "pantoufler", c'est donc bien de s'ouvrir vers l'extérieur, donc bravo à vous.

J'ai noté quelques points qui ont été vus au cours de cette AG :

- l'augmentation de 2 € de licence fédérale : c'est quelque chose qui reste en interrogation, j'ai trouvé "super" ce qui est proposé ici car c'est la voix du CODERS 85 qui sera portée à l'AG de la FFRS d'autant que c'est un CODERS qui pèse lourd en nombre de voix , bravo à vous,
- je rappelle aussi, et cela a été dit, que la fédération augmente son aide pour les formations,
- et puis pour le PSC1, qui est vraiment "casse-pied" que cela va pouvoir être fait en direct sans avoir à envoyer la facture (quand on arrive en avoir une car c'est souvent très long pour en avoir une) à la fédération, c'est quelque chose de plutôt positif,
- autre chose, votre site internet, j'ai trouvé intéressant ce qui a été dit ici faite le vivre car cela peut être un outil de communication vraiment pratique, il ya des informations qui peuvent être prises en direct même au niveau d'un CODERS, ça aussi c'est un point positif,
- et il y a la formation, c'est "génial", il faut continuer comme cela. La formation c'est vraiment la base de notre fédération, ce qui nous différencie des autres fédérations multisports : on forme des adhérents à être animateur, dirigeant. Nous sommes vraiment des gens qui avançons en âge debout et capable de nous prendre en charge. C'est bien. Cela coûte effectivement de l'argent mais cela vaut vraiment le coup et c'est ce qui fait que nous avons une fédération qui peut vraiment avancer parce que nous avons des gens bien formés.

Donc bravo à vous et puis peut-être à bientôt pour certains à l'AG de la FFRS ou l'année prochaine à votre AG. Merci beaucoup.

Questions diverses :

- SACEM : les clubs ne doivent pas oublier de se déclarer comme adhérent à la FFRS pour éviter d'avoir à payer des droits pour les activités avec musique (danse et gym).

- Peut-on avoir d'autres brassards pour des accompagnants qui n'ont pas forcément été formés : J. ROUSSIER va en faire la demande à la FFRS.
- enregistrement des licences, bien veiller à saisir correctement les noms et prénoms pour éviter à une même personne d'avoir deux licences après un déménagement ou changement de club.
- sous la houlette du Dr RENAUDIE, et plutôt à destination de public fragilisé, balisage de parcours à l'aide d'un logiciel que l'on met sur un smartphone pour une marche utile et intelligente et mesurer les progrès que l'on fait. Actuellement il en existe 2 ou 3 de préparés, et la FFRS essaie d'essaimer dans les CODERS.
- JC. CRETON souhaite avoir un document écrit de la FFRS sur la prise en compte par l'assurance MAIF des SMS, J. ROUSSIER fait remonter,
- A DEVINEAU : quand on fournit des bénévoles pour une manifestation, sont-ils bien couverts par l'assurance MAIF , --> réponse : oui.
- rappel sur la tenue du salon des Seniors à La-Roche-sur-Yon les 26 et 27 février prochain.
- suite à une question sur la marche en groupe sur les routes, G. VRIGNON informe qu'un code du piéton existe dans lequel on trouve les règles à respecter pour la marche sur route qu'on soit seul ou en groupe. Ce document sera adressé prochainement aux présidents de clubs et sera disponible sur le site internet du CODERS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 H 30, le président J. EVEN remercie l'assemblée et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Le président
Jean EVEN

le secrétaire
Daniel VAUTRIN